



M l'inspecteur d'académie,
M le secrétaire général,
Mmes et Mrs les membres de la CAPD,

Le SE-Unsa a toujours revendiqué une formation de qualité pour tous les enseignants. Nous tenons à nouveau à nous féliciter de l'augmentation du nombre de formations ouvertes à des candidatures libres mais aussi du travail de réflexion réalisé par l'administration qui démontre une volonté de rendre accessible au plus grand nombre un temps de stage au cours de cette année scolaire.

Les formations professionnelles sont d'autant plus enrichissantes et motivantes pour les enseignants lorsqu'elles accompagnent l'évolution du système éducatif, mieux : qu'elles leur permettent de les anticiper. C'est également le cas lorsqu'elles s'appuient sur des méthodes de formation innovantes et variées. Le partenariat avec la MGEN sur les formations à la gestion de conflit, la médiation, la voix, etc... est une piste très intéressante. Les retours des collègues sont généralement très positifs. Nous ne pouvons que souhaiter qu'ils viennent à se multiplier dans les années à venir et s'enrichir avec de nouvelles structures, l'Occe, la Ligue de l'enseignement, par exemple.

Il ne faut pas oublier que les besoins en formation sont vastes. Les différents changements issus de la refondation de l'école n'ont pas toujours été suffisamment accompagnés. Le déploiement des nouveaux programmes et plus spécialement la prise en compte des préconisations des documents d'accompagnement ne peuvent pas être laissés à la seule charge des équipes pédagogiques. Un travail d'explicitation et des clés de lecture doivent notamment être fournis par l'institution. Il faut rappeler que les programmes font environ 80 pages pour un seul cycle et que les documents d'accompagnement du cycle 1 plusieurs centaines de pages. Il serait également intéressant de proposer des interventions sur des notions qui interrogent parfois nos collègues, la laïcité ou le positionnement professionnel.

Au sujet du livret scolaire unique numérique (LSUN), il est impossible d'exiger de tous les enseignants qu'ils utilisent les bulletins numériques alors que le ministère a pris du retard dans le déploiement et l'accompagnement du nouvel outil.

Aujourd'hui, les enseignants attendent avec impatience le modèle définitif du LSUN. Les enseignants auraient pu prendre en main cet outil avec la version d'entraînement promise par le ministère pour la rentrée, mais elle n'est jamais arrivée. Certes, nous avons un calendrier et des informations pour personnaliser les bulletins périodiques mais les inconnues sont trop importantes pour que chaque enseignant puisse se projeter et se préparer.

De surcroît, dans le 1er degré, les questions d'équipement informatique, de coût de l'édition des bulletins et de la charge de travail retombant sur les directeurs ne sont pas résolues.

Les équipes n'ont reçu aucune formation ou accompagnement à ce jour. Devant toutes les incertitudes concernant ce nouvel outil, le SE-Unsa demande qu'il soit donné le temps à tous les enseignants de s'appropriier ces nouveaux bilans et qu'une formation soit organisée dans le temps de service à cet effet.

Dans la mesure où les seules données obligatoires qui seront conservées pour le suivi du parcours des élèves sont les positionnements sur les domaines du socle en fin de cycle, le SE-Unsa demande que les enseignants puissent transitoirement recourir aux outils de leur choix (y compris ceux qu'ils utilisaient déjà) pour les premiers bilans périodiques de cette année scolaire. Cette souplesse est indispensable, tant que toutes les questions posées n'auront pas trouvé de réponse satisfaisante (équipement, formation, lien avec Affelnet,...).

Concernant la direction d'école, nous déplorons que l'aide administrative apparaisse comme un lointain souvenir dans de nombreux départements. Notre département était jusqu'à présent à l'abri de la baisse des effectifs dédiés à l'aide administrative, il ne semble que ce ne soit plus le cas. Nous savons que la hausse des demandes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ampute d'autant le nombre de contrats aidés dédiés à l'aide administrative. Pour le SE-Unsa, intérêt des élèves et intérêt des personnels ne doivent pas être opposés.

Les élèves qui ont besoin d'un accompagnement doivent bénéficier de la présence d'un adulte à leurs côtés. Mais les directeurs ont aussi le droit de bénéficier d'une aide administrative, notamment dans un contexte où les exigences en termes de sécurité sont de plus en plus prégnantes. Pour le SE-Unsa, un secrétariat administratif pérenne permettrait d'assurer de la sérénité et de la continuité aux directeurs et aux équipes pédagogiques.

Enfin, nous voudrions relayer les revendications légitimes des nombreux collègues qui souhaitent obtenir l'ISAE ou une prime équivalente. Le fait de ne pas être directement face à une classe ou des élèves n'implique pas l'absence de travail d'accompagnement ou de suivi des élèves.

Merci pour votre écoute.

Le représentant du SE-Unsa,
Samuel Holiet

